

qui ne prennent pas de congé pourraient s'adonner au tripotage des comptes.

- I. Si l'on verse les salaires des ERP en espèces, y a-t-il une rotation des responsables de ce versement, un employé canadien accomplissant cette fonction à l'occasion, et les ERP vérifient-ils le montant reçu devant celui qui effectue le paiement?
- J. Prépare-t-on des certificats d'emploi et de traitement pour les employés recrutés sur place à chaque intervention de paye et ces certificats sont-ils approuvés seulement par un employé canadien?
- K. Si la mission doit verser une contribution à un plan local d'avantages sociaux, la verse-t-elle directement au détenteur du plan? Si, par contre, les paiements sont effectués aux ERP et que ces derniers doivent effectuer le transfert au détenteur du plan, existe-t-il un système permettant de s'assurer que les fonds sont véritablement transférés?
- L. A-t-on établi des dossiers de contrôle pour les avances médicales et les avances reliées à la retraite/à une indemnité de départ? Les avances médicales sont-elles utilisées à des fins médicales et non à d'autres fins?

#### 14. GESTION DES RESSOURCES PHYSIQUES

- A. Ai-je établi un sous-comité de logement au sein du Comité de gestion de la mission dans le but de recommander l'attribution des logements? Les conjoints et le personnel de soutien sont-ils représentés au sein de ce comité?
- B. Réduit-on au minimum le recours aux hôtels lorsque de nouveaux employés arrivent, et ce, en utilisant des logements destinés au personnel, des baux de location à court terme et en faisant en sorte que les logements soient prêts à être occupés aussitôt que possible?